



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.524
9 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a présenté le rapport suivant concernant les incidents qui se sont produits dans le secteur Israël-Liban dans la nuit du 8 au 9 juillet 1974 :

1. L'avant-poste de Naqoura 1/ a signalé que le 8 juillet, entre 20 h 5 et 21 heures 2/, trois navires de guerre non identifiés ont été observés au nord tirant des fusées éclairantes et tirant au canon de bord en direction du territoire libanais. Les bâtiments n'ont pas pu être identifiés en raison de l'obscurité.

2. Le PO Ras a signalé un tir sporadique d'artillerie et d'arme automatique par les forces israéliennes au cours de cette période à travers la ligne de démarcation de l'armistice (LDA).

3. Les plaintes ci-après ont été reçues des autorités libanaises :

a) Dans la nuit du 8 au 9 juillet des forces navales israéliennes ont pénétré dans les eaux territoriales libanaises dans les ports de Sour (CA 1690-2970) 3/, Sarafand (CA 1782-3168) et Saïda (CA 185-330), détruisant plusieurs bateaux de pêche libanais et blessant un Libanais. La plainte ci-dessus n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU mais semble avoir rapport avec le paragraphe 1 ci-dessus.

b) Entre 22 h 20 et 22 h 40 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien sont tombés à proximité de Mhaïbib (CA 1975-2842) et de Ainata (CA 1915-2815). Des dégâts matériels et des dégâts pour les cultures ont été signalés. Cette plainte, sauf pour ce qui est des dommages, est confirmée par les observateurs de l'ONU (voir plus haut le paragraphe 2).

1/ L'emplacement de l'avant-poste de Naqoura et des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3/ CA : coordonnées approximatives (quadrillage de Palestine).